

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 95 (1944)
Heft: 3

Artikel: Statistique forestière suisse 1942
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une fois, quand ? c'est ce qu'on ne saurait dire, quelqu'un a introduit dans la contrée un pied femelle qui a parfaitement prospéré, produit des branches qui, plantées à titre de boutures, ont donné naissance à d'autres individus. Et de ceux-ci, par le même procédé, on a obtenu de nouvelles et multiples générations. Tous les pieds de *S. daphnoïdes* existant à la Vallée de Joux proviennent de boutures de pieds femelles. On n'y trouve aucun pied mâle; à chaque printemps, les individus femelles fleurissent merveilleusement, mais les fleurs ne sont jamais fécondées; ainsi, l'espèce est incapable de se reproduire par la voie sexuelle.

Le saule pleureur ou de Babylone, que l'on observe sur les rives du Léman et ailleurs, se présente dans les mêmes conditions.

Le cours de l'Orbe se déroule en d'innombrables méandres et sinuosités. Il est question de le rectifier, dans le but de récupérer et de livrer à la culture les prairies bordières humides ou inondées en cas de hautes eaux. Mais la superficie cultivable que l'on obtiendrait de la sorte est relativement faible et l'on peut dire, à son propos, que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Si jamais cette opération d'un coût énorme se faisait, l'Orbe ne serait plus qu'un canal rectiligne dépourvu de toute poésie. Et elle aurait pour conséquence l'extermination des frênes, saules divers qui, en maints endroits, font de ses rives des sites que l'on admire.

Sans doute, du point de vue forestier, le dommage serait peu de chose et non comparable à celui que certains déboisements ont occasionnés dans telle ou telle partie de notre pays. Mais les sylviculteurs n'ont-ils d'yeux que pour les arbres forestiers proprement dits ? Evidemment non ! Tous les végétaux ligneux, utilisables ou non, les intéressent parce qu'ils sont l'ornement de nos paysages et les frênes, bouleaux, saules, sont de ce nombre. Ils seraient les premiers à condamner leur anéantissement sur les rives de l'Orbe. *Sam. Aubert.*

Statistique forestière suisse 1942

L'Inspection fédérale des forêts vient de publier les résultats de la statistique forestière relative à l'année 1942. Ils font la matière du 3^{me} fascicule de la 11^{me} livraison de ce périodique. Ainsi que ce fut déjà le cas pour les deux précédents, son contenu est plus réduit que celui des fascicules antérieurs. Cela pour la raison que cette édition, destinée au public, ne contient que les résultats des enquêtes relatives à la superficie des forêts, à l'exploitation des forêts publiques et aux semis et plants mis à demeure¹. L'Inspection forestière fédérale a dû

¹ Les lecteurs sont informés du fait qu'une erreur s'est glissée dans le fascicule précédent concernant 1941 : la moyenne des frais de façonnage et de transport par mètre cube, pour l'ensemble des forêts publiques, fut de 9,70 fr. et non de 10,70 fr. De ce fait, le chiffre du rendement net du bois se trouve lui aussi modifié, c'est-à-dire égale 21,20 fr. au lieu de 20,20 fr. (tableau 5, page 25).

s'abstenir de rendre compte du commerce extérieur et de la consommation du bois en Suisse.

A côté de cette publication au cadre ainsi réduit, il a été tiré cependant, à un nombre limité d'exemplaires, une édition complète qui a été adressée, à titre confidentiel, aux autorités et administrations publiques.

Dans les lignes suivantes, nous avons reproduit quelques-unes des indications contenues dans ce dernier fascicule.

1° Superficie forestière

Dans celle-ci, la part des différents terrains n'a que peu varié; celle qu'occupent le taillis simple et le taillis composé est la même que l'année précédente (5,9 % de l'étendue boisée totale).

Parmi les forêts publiques, 76.312 ha. sont indiqués comme non aménagés, soit 10,2 % de la surface de celles-ci; ce chiffre est supérieur de 6000 ha. à celui de 1941 (0,6 %). Cette augmentation est due au fait que le canton du Valais a maintenant classé comme non aménagées des forêts dont l'aménagement était provisoire et avait été annoncé par lui comme définitif.

2° Exploitation des forêts publiques

La quantité de bois fournie par hectare de surface couverte, dans les forêts publiques, a été la suivante :

	1942	1941	1940	1935/39
	m ³	m ³	m ³	m ³
Forêts domaniales	7,6	7,2	6,0	5,0
Forêts communales gérées par des inspecteurs forestiers	7,3	7,1	6,2	4,7
Autres forêts communales	5,1	4,8	4,0	3,2
Moyenne pour l'ensemble des forêts publiques	5,6	5,3	4,4	3,5

Dans l'ensemble des forêts publiques, l'exploitation, calculée en moyenne par hectare, dépasse de 5,7 % celle de l'année précédente.

Les exploitations les plus fortes par hectare, dans les *forêts domaniales*, furent celles des cantons de Zurich (11,9 m³), des Grisons (10,5 m³), de Thurgovie (10,4 m³) et de Vaud (8,0 m³). Pour les forêts communales gérées par des inspecteurs forestiers, les résultats les plus élevés ont été fournis : sur le Plateau, par Berthoud (17,3 m³), Langenthal (16,0 m³), Aarberg (15,9 m³) et Lausanne (15,6 m³); dans le Jura, par Soleure (11,3 m³); dans les Alpes, par Ems (9,4 m³), Coire (7,6 m³) et Sigriswil (7,2 m³).

La proportion du *bois d'œuvre* vendu, qui était extraordinairement faible en 1941, s'est élevée de 38,5 % à 43,1 %, mais n'a pas atteint de nouveau celle de 1940 (48,8 %). Si l'on compare avec 1941, la part de bois de râperie a diminué de 18,5 %, celle du bois à brûler de 5,8 %.

De la totalité du bois de râperie provenant des forêts publiques, qui a été de 204.008 m³, le canton de Berne a fourni 27,10 %, le canton de Vaud 17,6 % et les Grisons 12 %. A eux seuls, ces trois cantons ont ainsi livré 56,7 % (en 1941 : 58,1 %) de cette catégorie de bois.

3° Rendement en francs des forêts publiques

Le total du rendement brut des forêts publiques a dépassé d'environ 20 millions de francs celui de 1941. Cela est dû en partie à une légère hausse des prix du bois, en partie au fait que l'on a plus exploité qu'en 1941.

Rendement et dépenses ont été les suivants :

	Rendements bruts		Dépenses		Rendements nets	
	par m ³ Fr.	par ha. Fr.	par m ³ Fr.	par ha. Fr.	par m ³ Fr.	par ha. Fr.
1942 . . .	32,50	196,20	16,20	90,20	19,—	106,—
1941 . . .	31,60	166,20	14,60	77,—	17,—	89,20
1935/39 . .	22,50	78,50	13,—	45,20	9,50	33,30
1925/29 . .	30,10	105,30	13,90	48,60	16,20	56,70

Par mètre cube, les rendements bruts aussi bien que les dépenses et les rendements nets sont plus forts en 1942 que pour la période 1925 à 1929. L'augmentation est de 16,3 % pour les rendements bruts, de 11,9 % pour les dépenses et de 17,3 % pour les rendements nets.

Pour les trois classes des forêts publiques, on a enregistré comme rendements nets :

	1942		1941	
	par m ³ Fr.	par ha. Fr.	par m ³ Fr.	par ha. Fr.
Forêts domaniales	20,70	158,20	16,70	121,30
Forêts communales gérées par des inspecteurs forestiers . . .	20,10	148,10	17,50	123,20
Autres forêts communales . . .	18,60	95,30	16,90	81,50

On constate donc pour ces trois classes une augmentation du rendement net, aussi bien par mètre cube que par hectare.

L'Inspecteur général M. Petitmermet achève comme suit les « conclusions » par lesquelles se termine le fascicule :

« On doit tirer des considérations qui précèdent la conclusion suivante : si, alors que les prix du bois et les frais de façonnage et de transport ne subiraient pas de changement, les exploitations étaient réduites à la possibilité prévue par l'aménagement, la rentabilité de la forêt suisse atteindrait un niveau qui pourrait inspirer du souci. Il en résulte donc, pour l'économie forestière, la nécessité de continuer à favoriser résolument les efforts faits pour aider à la mise en valeur du bois et rendre moins coûteux le façonnage et le transport, grâce à une amélioration de l'outillage et de l'organisation du travail. »

H. B.